
ORGANISES PAR RADIO VINCI AUTOROUTES ACCESSIBLES PAR INTERNET

Date : 25/03/2024

Le présent avenant au Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 (le « Règlement ») vient préciser les termes et conditions applicables au Jeu intitulé « Gagnez un séjour en famille au Domaine de Chaumont-sur-Loire »

Les termes comportant une majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet.

1. NOM du JEU :

Le Jeu s'intitule « Gagnez un séjour en famille au Domaine de Chaumont-sur-Loire »

2. DUREE DU JEU :

Le Jeu débutera le 21/05/2024 et se terminera le 27/05/2024

3. DEROULEMENT DU JEU :

C'est la mécanique « Participation Simple » qui sera appliquée à l'occasion du jeu « Gagnez un séjour en famille au Domaine de Chaumont-sur-Loire ». (Voir Règlement des Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes). Chaque participant peut se rendre sur le Site Internet afin de s'inscrire pour être sélectionné par tirage au sort et ainsi tenter de remporter la dotation mise en jeu. Les participants devront avoir coché la case indiquant que le participant déclare avoir pris connaissance du Règlement et du présent avenant et en accepter les termes. Pour ce mode de participation, une seule inscription à une Session de Jeu par participant est possible et pourra être prise en compte pendant la durée de celle-ci.

Il sera pratiqué sept tirages au sort pour ce séjour.

4. DOTATION :

Un séjour pour quatre personnes sur la base de deux adultes et deux enfants (6 à 12 ans inclus) comprenant

- . L'entrée au Domaine de Chaumont-sur-Loire pour deux jours consécutifs.
- . Une nuit au Bois des Chambres.
- . Un diner entrée-plat-dessert à 60 euros.
- . Les frais de dossiers.

Il ne comprend pas

- . Les petits-déjeuners.
- . La taxe de séjour, en supplément.
- . Les déjeuners.
- . Les boissons du dîner.
- . Les frais de déplacement.

Le séjour est valable à partir du 2 septembre et jusqu'au 17 avril 2025, sous réserve de disponibilité.

Le gagnant sera contacté par mail.

5. MODALITE d'ATTRIBUTION DES LOTS :

La Société Organisatrice, Radio VINCI Autoroutes informera les gagnants des modalités de remise des dotations via l'envoi d'un courriel.

6. Le Jeu « Gagnez un séjour en famille au Domaine de Chaumont-sur-Loire » est régi par le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 ainsi que par le présent Avenant. En cas de contradiction entre les termes du présent Avenant et le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet, les termes et conditions du présent Avenant prévaudront.

7. Le présent Avenant est soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation de cet Avenant ou à défaut d'accord amiable, le litige relève de la compétence exclusive des tribunaux français.

1.

